Pétitions renvoyées à ce comité. — (Continuation.)

- En faveur de la construction d'un chemin de fer conduisant d'Amherstburgh à St. Thomas, et de là à la rivière Niagara, de manière à obtenir pour la province le commerce qui passe maintenant du côté sud du lac Erié: Pétitions de T. F. Parke et autres, du comté d'Essex,—des municipalités des townships de Gosfield, Harwich, Dover, Tilbury Ouest, Tilbury Est, Romney, Mersea, Colchester, Raleigh, Malden, Amherstburgh, Sandwich, Maidstone, Rochester et Anderdon.
- De T. C. Keefer, de Montréal, demandant l'introduction d'une clause dans le "Bill (No. 39) pour amender les actes relatifs au grand tronc de chemin de fer," pour rendre la compagnie responsable des réclamations faites contre les compagnies du chemin de fer de Montréal et Kingston, et de Kingston et Toronto.
- De la compagnie du chemin de ser de Galt et Guelph, pour certains amendements à sa charte, et se saire autoriser à prolonger sa ligne jusqu'à Owen Sound. Pétition en saveur, ou demandant qu'une compagnie séparée soit incorporée aux sins de construire un chemin de ser conduisant du chemin de ser de Toronto et Guelph jusqu'à Owen Sound.
- Des municipalités de la ville et du township de Guelph, et du village de Preston, demandant un amendement à l'acte du chemin de fer de Galt et Guelph, de manière à autoriser les municipalités actionnaires de ce chemin à voter suivant le nombre de leurs actions.
- Semblable pétition à l'égard de la compagnie du grand chemin de fer occidental, de la part du maire et de la corporation de la cité d'Hamilton.
- De James Mason et autres, résidants sur la ligne projetée du chemin de fer de Montréal et Kingston, demandant que l'acte des clauses consolidées soit amendé de manière à donner un recours sommaire contre les compagnies pour dommagas occasionnés par négligence, ou par empiètement sur les terrains adjoignant une ligne de chemin de fer.
- De J. W. Dorwin et autres, du district de Montréal, demandant un acte d'incorporation pour améliorer la navigation de la rivière l'Assomption.
- Du révérend William Mair et autres, électeurs municipaux du comté des Deux-Montagnes, demandant qu'il ne soit adopté aucune mesure législative teuchant certains règlements du conseil de comté qui a pris pour £50,000 d'actions dans l'entreprise du chemin de fer de Montréal et Bytown, jusqu'à ce que jugement ait élé rendu par la cour supérieure à Montréal dans une action pendante au sujet des dits èglements.—Semblables pétitions de la part de Joseph Dorion et autres, du dit conté.—